

BULLETIN MUNICIPAL

A V E N A Y

mai 1985

Compte - rendu

d'activités Municipales

Le Conseil Municipal a pu équilibrer son budget sans prélèvements supplémentaires au niveau des impôts locaux. Il maintient son taux de :

- 6,36 pour la taxe d'habitation
- 12,70 pour le Foncier bâti
- diminue le Foncier non-bâti de 1 point
- ramène la Taxe professionnelle de 15,75 à 10.

Un emprunt de 150.000 Francs est prévu pour l'aménagement du terrain de sports.

Cette somme est comptabilisée dans le budget. Elle ne sera pas obligatoirement dépensée dans l'année. Elle sera utilisée au fur et à mesure des besoins et de nos possibilités de travail.

Elle peut paraître dérisoire par rapport au coût d'aménagement d'un terrain de sports. Toutefois, nous comptons faire au mieux pour que ce terrain satisfasse les habitants de la commune, et ce, sans trop augmenter les charges.

Le 12.4.84 - Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur LEBAUDY une bande de terrain de 17 mètres côté du Bourg, et 5 mètres côté plaine, et ce dans un souci d'alignement.

A l'issue de cette réunion, une commission Terrain de Sports a été nommée : M.M. TIRARD, LEMOINE, LHOPITALIER, MESESSIER.

Le 15.5.84 - Suite à une lettre du Président du Comité des Fêtes, le Conseil Municipal décide :

- de prendre à sa charge les travaux de réfection et d'entretien de la Salle des Fêtes.
- après examen du projet de porcherie déposé par M. LEMONNIER, refuse ce projet tout en restant ouvert à toute autre proposition.
- de ne prendre aucune participation financière au transport scolaire.

Le 21.9.84 - Décision du Conseil Municipal de procéder à un emprunt de 150.000 francs à la Caisse d'Epargne pour l'aménagement du Terrain de sports.

Le 29.10.84 - Achat d'un photocopieur qui est mis gratuitement à la disposition des associations communales, à condition qu'elles fournissent le papier : pour les particuliers, le prix de la photocopie est fixé à 1 franc l'unité.

Bureau d'Aide Sociale : Le Conseil Municipal désigne une commission administrative du B.A.S. : Mmes DAVESNE et PINCHARD, MM. MENESSION et OLLIER.

A l'issue de cette réunion, le permis de construire pour la porcherie, refusé le 17 mai, ayant été accordé arbitrairement par la Préfecture, le Maire présente sa lettre de démission qu'il adresse au Préfet. L'ensemble des Conseillers qui s'étaient prononcés contre ce projet le 17 mai s'associent à la décision du Maire.

Le 20.11.84 - La démission ayant été refusée, le Maire et les Conseillers démissionnaires décident de reprendre leurs fonctions afin d'engager un recours contre le projet de porcherie et chargent Me SALMON de CAEN de défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention aux enfants scolarisés dans le secondaire afin de leur permettre de bénéficier d'une bourse départementale.

Le 5.12.84 - Suite à la disparité de certaines taxes d'habitation, le Conseil Municipal réexamine les valeurs locatives et les classes attribuées à chaque maison et les soumet à l'Administration qui reste souveraine et qui adressera aux intéressés un formulaire H.1.

Le 19.1.85 - Ramassage des ordures ménagères. M. SUPPER présente son devis 1985.

- Le Conseil Municipal trouvant l'augmentation élevée charge le Maire de discuter ce devis avec l'intéressé.
- un compromis favorable aux habitants d'AVENAY a été trouvé.
- le ramassage aura lieu le mardi de chaque semaine toute l'année.
- le ramassage des objets encombrants aura lieu les :
 - mardi 26 mars 1985
 - mardi 25 juin 1985
 - mardi 22 octobre 1985.

Le 19.2.85 - Plan d'occupation des sols

Dans sa dernière réunion, le Conseil Municipal ayant envisagé l'élaboration d'un P.O.S, cette réunion se déroule en présence de M. STEPHAN -Ingénieur de la Direction Départementale de l'Equipement-. A l'issue de cet entretien, il apparaît que la mise en place d'un P.O.S. pour une commune comme AVENAY n'est pas souhaitable dans la mesure où il risquerait de nuire au développement de la commune sans pour autant éliminer le risque de construction de bâtiments de type classé.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet.

Comité des Fêtes

et

Loisirs

Les nouvelles activités prévues à notre calendrier ont connu un succès encourageant pour l'avenir :

- les mercredis après-midi "jeux de société" avec goûter qui réunissent une trentaine d'enfants dans la Salle des Fêtes.

- les " foulées d'Avenay " du 24 mars qui se sont déroulées dans une bonne ambiance ; plusieurs jeunes et moins jeunes de notre Commune se sont distingués en remportant diverses épreuves.

- le ping-pong -qui n'est plus une activité nouvelle- connaît également un très vif succès et va, à lui seul, faire l'objet d'un compte-rendu particulier.

Ceci ne doit pas faire oublier les activités traditionnelles :

La kermesse reportée du 23 au 30 juin 1985.

Comme l'année dernière, nous organisons dans le cadre de cette kermesse le Concours Régional du Pain avec, bien entendu, une catégorie "Pain de Ménage" réservée aux habitants d'Avenay.

Pour l'organisation de cette manifestation, nous faisons appel à toutes les bonnes volontés

Le 30 JUIN 1985 , une date à retenir dès maintenant !

Le 10 mars 1985, la cuisine de la Salle des Fêtes, agrandie et rénovée, a été étrennée à l'occasion du repas des Anciens.

Nous remercions vivement le Conseil Municipal pour ces aménagements qui dotent la Salle des Fêtes d'une cuisine spacieuse et fonctionnelle que le Comité des Fêtes a, pour sa part, équipée d'une gazinière neuve.

/ACTIVITE PING - PONG /

La deuxième année du Club "PING-PONG" s'achèvera en Juin, et déjà, un bilan s'impose, lequel est positif.

En effet, cette année le nombre de pratiquants a agréablement augmenté.

Actuellement, 25 jeunes cotoient les tables avec un enthousiasme réconfortant.

En ce qui concerne la compétition ; résultats très satisfaisants :

-CHAMPIONNAT IERE DIVISION, qui vient de s'achever, nous terminons,

3 ÈME SUR HUIT

Sur 14 rencontres = 9 victoires et 5 défaites.

La saison prochaine, raisonnablement, nous espérons accéder en promotion d'Honneur. A travers ce championnat, nous avons effectué de longs déplacements, qui nous ont amené jusqu'à : ST SEVER, FONTENERMONT près de la MANCHE.

La saison prochaine, une deuxième équipe sera en compétition, celle des "Jeunes" ; qui débutera en 2EME DIVISION.

Deux filles et un garçon furent qualifiés pour les régionales "B" à AUBE dans l'ORNE, et, deux filles en régionale "A", à FLEURY.

J'arrive à la bonne nouvelle :

-Fabienne L'HOSPITALIER s'est qualifiée pour le championnat de FRANCE "B" dans la catégorie "CADETTE".

Cette compétition se déroulera le week-end du 27 et 28 Avril 1985, à SAINT-MICHEL en l'HERM (en VENDEE). Ce résultat est très encourageant ; et bonne chance pour Fabienne, pour elle, ça sera une expérience enrichissante, et un excellent souvenir.

Deux joueurs sont allés au C.R.E.P.S. à HOULGATE pour un stage de perfectionnement.

Je rappelle les horaires d'entraînement =

- mardi 20h à 22h.....Mr GENESLAY G.
- mercredi 16h30 à 18h.....Mr LABRETONNIERE J.Y.
- mercredi 18h à 19h30.....Mr LEBEL S.

Un petit problème pour la séance de 16h30 à 18h.

En effet, J.Y LABRETONNIERE, pour des raisons professionnelles, ne pourra plus intervenir, dès maintenant, je fais appel à une personne ayant pratiqué ou connaissant le PING PONG, étant disponible pour cette tranche horaire. Si quelqu'un ou quelqu'une est intéressé ; prévenir Mr LEBEL ou Mr GENESLAY.

LE PING PONG A AVENAY SE PORTE BIEN, ET J'ESPERE QUE LA SAISON PROCHAINE CONFIRMERA CELLE-CI.....

ASSOCIATION LOISIRS-ACCUEIL-CULTURE DU 3^{ème} AGE

Les cartes de membre de l'Association sont à retirer chez Mme BAZIN au prix de 25 F l'unité pour toutes les personnes d'AVENAY de plus de 60 ans.

Les réunions ont lieu à la Salle des Fêtes, le DEUXIEME JEUDI de chaque mois, sauf Juillet-Août.

Une bibliothèque est ouverte le même jour. Les livres sont prêtés gracieusement. S'adresser à la responsable Mme MARCHEGIANI.

L'Association remercie le Conseil Municipal de la subvention de 5.500 Francs qu'il lui a accordée pour l'année 1985.

Elle remercie également le Comité des Fêtes du chèque de 6.000 francs qu'il a remis à notre Présidente, Mme BAZIN, à l'issue de la Kermesse de juin 1984.

ENTR'AIDE

Pour les personnes âgées qui se trouvent dans la difficulté (par exemple pour se procurer des médicaments en urgence), l'Association offre ses services.

Appeler :	Mme MARCHEGIANI	80.57.84	
	Mme LEBOULANGER	80.50.61	
	M. Albert PUPIN	80.45.29	(de jour comme de nuit)
	M. LEROY	80.57.82	(" " " ")

Nos joies ...

nos peines...

NAISSANCES

Sophie VAULEGEARD	le 13 mars 1984
Julie GOULLE	le 18 mars 1984
David COEURET	le 10 juillet 1984
Raphaël BEAUDOUIN	le 5 décembre 1984
Jérôme YVER	le 18 décembre 1984
Romain GOULLE	le 15 janvier 1985
Anthony BERTRAND	le 5 mars 1985

MARIAGE

le 30 juin 1984 M. Nelly VILLENEUVE et Jean-Paul BOSSARD

DECES

le 14 avril 1984	Mme Charlotte FONTAINE
le 12 janvier 1985	Mme Julie PUPIN
le 9 mars 1985	M. Elisée ROBINOT

COMMUNIQUE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
SCOLAIRE DU COLLEGE PAUL VERLAINE

I REGLES DE SECURITE

Le comité syndical ayant pris connaissance de critiques formulées à l'encontre du transport scolaire et mettant en cause les conditions de sécurité rappelle :

(1). C'est la loi du 2 juillet 1982 qui fixe les règles de sécurité - jointes en annexe - et ces règles sont scrupuleusement appliquées par le syndicat.

(2). Les véhicules utilisés font l'objet, deux fois par an, d'un contrôle du service des mines qui s'assure de leur bon état d'entretien et de l'existence de tous les équipements, faute de quoi ils ne seraient pas autorisés à circuler.

(3). Si, certains jours, des parents estiment que les conditions de circulation sont défavorable c'est à eux qu'appartient la décision finale du bien-fondé de l'utilisation du service par leurs enfants.

II INSCRIPTIONS AU RAMASSAGE SCOLAIRE

Dans le courant du mois de mai, des fiches d'inscription pour l'année scolaire 1985-86 seront distribuées au collège et dans les classe de CM2.

Pour une bonne organisation des circuits-respectant les règles de sécurité sur le nombre d'enfants par véhicule. Il est indispensable que ces demandes d'inscription soient remises au Syndicat dans le courant du mois de juin.

Des demandes qui par négligence seraient présentées à la rentrée scolaire ne pourraient être satisfaites que dans la mesure des places disponibles.

II — Les règles de sécurité applicables aux transports scolaires pour l'année 1984-1985

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation et le ministre des transports ont examiné avec les représentants des autorités locales concernées les aménagements qui pouvaient être apportés à l'arrêté du 2 juillet 1982 pour faciliter le transfert de compétences. Les principales dispositions qui concernent les transports d'enfants à compter du 1^{er} septembre 1984 sont les suivantes :

La règle d'équivalence des sièges

- trois enfants peuvent utiliser une banquette de deux places s'ils ont moins de 12 ans le 1^{er} janvier précédant la date des rentrées scolaires,
- faculté est donnée de manière permanente aux commissaires de la République pour accorder, sans conditions de date et de délais, des dérogations destinées à maintenir l'âge limite à 14 ans lorsque l'application de la règle d'équivalence risque de modifier l'économie globale des transports scolaires. Ces dérogations sont accordées à l'organisateur du transport, après avis de l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains ou du département concerné lorsqu'il s'agit de services réguliers publics.

L'objectif de cette règle est d'assurer à chaque élève des conditions satisfaisantes de transport.

L'obligation de transporter les enfants assis

Le transport d'enfants debout sera toutefois admis dans les périmètres de transports urbains et hors périmètre sous certaines conditions par dérogation accordée par le commissaire de la République (sections terminales des lignes notamment).

Le déverrouillage de la porte arrière depuis le poste de conduite

En l'absence d'accompagnateur chargé de la surveillance des enfants au voisinage de la porte arrière, les véhicules effectuant ce type de transport doivent être équipés d'un dispositif permettant le déverrouillage de la porte arrière à partir du poste de conduite afin d'éliminer les risques de chute.

Cette mesure s'applique dès à présent aux véhicules réceptionnés depuis le 1^{er} octobre 1983.

Afin de ménager les transitions, elle ne s'appliquera à la totalité des véhicules en circulation que le 1^{er} octobre 1986.

BULLETIN MUNICIPAL

AVENAY

DEC 1985

compte rendu succinct

d'ACTIVITES MUNICIPALES

24.4.85 - Cimetière.

Le Conseil municipal décide qu'à compter de ce jour, le creusement des fosses sera assuré par une entreprise privée.

A la demande de plusieurs familles, il a été décidé que la poubelle serait déplacée à l'extérieur et cachée par des arbustes qui seront plantés cet automne.

Salle des Fêtes. - Le tarif des locations reste inchangé:

- Pour les habitants de la commune: 350 F. Nettoyage incombant au locataire.
- Pour les habitants hors commune: 700 F.
- Pour une location de courte durée (type vin d'honneur) aux habitants d'AVENAY : 50 F.
- Pour une association extérieure à la commune, prix de location pour une demi - journée: 150 F.

Après discussion, le conseil municipal décide de demander au Comité des Fêtes de préparer un projet de contrat de location.

30.5.85 - Terrain des Sports.

Le conseil municipal ayant pris connaissance d'un avant-projet proposé par la D.D.E. décide que l'aménagement du terrain de sports devra être étalé sur plusieurs années pour d'évidentes raisons matérielles et financières.

17.10.85 - T.U.C.

Le conseil municipal étudie la possibilité d'engager un jeune chômeur dans le cadre des T.U.C. (Travaux d'Utilité Collective). Après délibération, le conseil se déclare contre le principe d'un tel recrutement.

Elèves scolarisés hors commune. -

Considérant que l'école d'AVENAY est en mesure de les accueillir, le conseil décide d'opposer un refus de prise en charge pour ces enfants scolarisés hors commune.

Le conseil prépare le Budget supplémentaire. Ce budget n'apporte pas de modifications importantes par rapport au budget primitif.

* * * * *

* * * * *

Le Conseil Municipal remercie Madame KOVACS pour son dévouement au sein d'associations qu'elle a su développer dans l'intérêt de tous et lui souhaite, ainsi qu'à Monsieur KOVACS , un séjour agréable à GONNEVILLE / HONFLEUR.

* * * * *

TERRAIN de SPORTS

Vous avez constaté que le terrain des sports a été aménagé; déjà beaucoup de jeunes s'entraînent sur celui-ci.

Autour de ce terrain, la piste peut d'ores et déjà accueillir les joueurs de boules, les coureurs à pied et, éventuellement, les jeunes cyclistes. Il est demandé à ces derniers de bien vouloir ne pas circuler sur le terrain de foot - ball et de respecter les autres sportifs.

Nous vous rappelons que les véhicules à moteur sont strictement interdits sur le terrain.

* * * * *

TABLES D'ÉCOLIERS

Suite à un renouvellement partiel du mobilier scolaire, un certain nombre de tables d'écoliers sont à vendre aux habitants d'AVENAY au prix unitaire de 50 F. (Une table par famille).

* * * * *

Ceux qui nous ont quittés

Madame LEMARCHAND , décédée le 6 Mai 1985.

Madame ROGER , décédée le 26 Juin 1985.

* * * * *

LOISIRS

CULTURE

ACCUEIL

Madame BAZIN, notre présidente, le bureau, le conseil d'administration et tous les membres de l'Association remercient Madame KOVACS de ses précieux conseils au sein du C.A. et pour son activité efficace et discrète, en particulier au cours des précédentes kermesses d'AVENAY.

Au revoir, Madame et Monsieur KOVACS. Revenez souvent nous visiter et croyez à l'amitié de tous.

A l'issue de la kermesse du 30 Juin 1985, Monsieur ROUSSEL, au nom du Comité des Fêtes, remettait à Madame BAZIN un chèque de 8.113 F.

Toute l'Association remercie chaleureusement le Comité des Fêtes de sa générosité.

Nos activités de l'année:

- 19 Avril: Nous assistons au Théâtre de CAEN à l'Opéra-Bouffe d'OFFENBACH: " La Vie Parisienne ". La soirée se termine à la salle des Fêtes d'AVENAY autour d'une succulente soupe à l'oignon.
- 24 Mai: Déjeuner - Spectacle près de DEAUVILLE dans une excellente ambiance.
- 30 Juin: Kermesse d'AVENAY. Le Club tient le stand des crêpes et gâteaux, tandis que Madame KOVACS propose une impressionnante liste de prénoms pour la magnifique poupée habillée par ses soins.
- 21 Septembre: Sortie aux environs de BAGNOLLES de l'ORNE. Visite des curiosités de la région, promenade autour du lac, ballade digestive en carriole au trot rapide des demi - sang... Eco-musée, Visite guidée du château de LASSAY, etc. Animation assurée par nos hôtes avec beaucoup d'humour. Au cours du goûter, retrospective de la journée grâce à la vidéo . Et retour à AVENAY dans la joie et les chansons.
- 29 Octobre: Soirée pour le grand spectacle de Hollyday on ice. A notre retour, Madame MARCHEGIANI et Monsieur LEROY nous avaient tenu au chaud une soupe à l'oignon toujours aussi appréciée.

Une matinée théâtrale à AVENAY est en projet pour Janvier ou Février 1986.

* * * * *

VOEUX

Le Maire et le Conseil Municipal adressent aux habitants de la commune leurs souhaits de bonnes fêtes de fin d'année et leurs meilleurs voeux de bonheur et de santé pour 1986.

* * * * *

COMITÉ des FÊTES

Le Comité des Fêtes a tenu son assemblée générale le 24 Octobre dernier. Le bilan de l'année écoulée est positif et encourageant ; la totalité des manifestations organisées, à l'exception des bals, ayant connu un vif succès.

Un chèque de 2805 F. a été remis à la coopérative de l'école suite au concours uebelote organisé le 20 Avril 85 à son profit.

Par ailleurs le Comité a versé au club du 3^{eme} Age pour sa participation à l'organisation de la Kermesse du 30 Juin 85 la somme de 8113 F.

Le Comité des Fêtes tient à remercier vivement tous les habitants de la commune pour leur participation à ses diverses manifestations et notamment à la kermesse.

Après les élections le bureau se compose comme suit:

président	Edmond Rousset
1 ^{er} vice président	Guy Giguët
2 ^{eme} vice président	Gérard Geneslay
secrétaire	Bernard Pupin
secrétaire adjoint	Jean-Y Caillard
trésorier	Pierre Sage
trésorier adjoint	Robert Bazin
et 14 membres actifs.	

Calendrier des manifestations 85/86

Concours de belote	23 Novembre 85
Randonnée pedestre	1 ^{er} Decembre 85
Participation à l'arbre de Noël	19 Decembre 85
Colis des Anciens	21 Decembre 85
Loto des Rois	5 Janvier 86
Film kermesse 85	26 Janvier 86
Concours Ouest-France	8 Janvier 86
Concours de belote	8 Fevrier 86
Repas des Anciens	9 mars 86
Les Foulées d'Avenay	23 Mars 86
Concours de belote au profit de la cooperative de l'école	19 Avril 86
Bal privé	3 Mai 86
Concours de Pétanque	11 Mai 86
Rallye vélo	1 ^{er} Juin 86
Kermesse - concours du pain	22 Juin 86
Bal costumé privé	4 Octobre 86
Soirée comité	18 Octobre 86
Assemblée générale	23 Octobre 86

Les Mercredis après -midi "jeux de société" avec gauté pour les enfants vont reprendre pendant la saison d'hiver sous la responsabilite de Mme Leroy.

LOISIRS

et

SPORTS

ACTIVITE TENNIS DE TABLE

L'équipe des débutants va pouvoir reprendre une initiation normale, en effet, Mr Daniel REGNAULT les encadrera de :

-16 h. 45 à 18 h. TOUS LES MERCREDIS.

La progression des "Jeunes" est constante, et leur assiduité fait preuve de leur intérêt pour cette activité.

Actuellement, 15 licenciés participent au championnat, et 7 débutants préparent la relève.

Depuis la reprise du championnat, nous avons obtenu des résultats encourageants avec nos 2 équipes, qui évoluent en 1ère et 2ème division.

-3 matchs en 1ère : 3 VICTOIRES.

-3 matchs en 2ème : 3 VICTOIRES.

Nous formulons le souhait que d'autres personnes viennent encadrer nos "PONGISTES" ; afin de pallier à une absence de l'un ou de l'autre des entraîneurs.

L'ETAT CIVIL ET VOUS...

*La fiche d'état civil

Contrairement à ce que l'on croit souvent, il est possible d'obtenir une fiche d'état civil dans n'importe quelle mairie. Il suffit de présenter un extrait de naissance, un livret de famille ou une carte nationale d'identité.

La fiche individuelle ne concerne qu'une personne seule. S'il faut y indiquer les noms des père et mère, vous devrez présenter soit un ~~extrait~~ extrait de naissance comportant la filiation, soit le livret de famille.

-La fiche familiale comporte les renseignements concernant un ménage, avec l'identité de chacun des époux, les date et lieu de mariage, ainsi que les renseignements concernant les enfants.

-La fiche d'état civil et de nationalité française ne peut être établie que sur présentation de la carte d'identité en plus du livret de famille ou de l'extrait de naissance.

Il n'est pas nécessaire que la personne qui désire une fiche d'état civil se déplace elle même pour la demander: n'importe qui peut la prendre pour elle, sans procuration écrite, du moment qu'elle dispose des pièces nécessaires pour l'établir.

*L'extrait de naissance

L'extrait de naissance existe toujours. Il est demandé dans certains cas relativement rares: pour se marier ou en cas de transaction immobilière, par exemple.

-L'extrait est une reproduction partielle de l'acte (quand la filiation doit y être portée, il est nécessaire de le préciser). Il peut être demander par n'importe qui.

-La copie de l'acte de naissance, par contre, ne peut être délivrée qu'à la personne intéressée, ses ascendants et descendants, son conjoint, son représentant légal ou le procureur de la République.

Seule la mairie du lieu de naissance peut délivrer l'extrait ou la copie de l'acte de naissance. Notons tout de même que le greffe du Tribunal (qui détient le 2° exemplaire du registre d'état civil) peut également délivrer ces pièces. La délivrance en est gratuite; il suffit, si la demande est faite par correspondance, de joindre une enveloppe affranchie à son adresse.

Pour les personnes qui sont nées Outremer, la demande doit être faite à la Direction des Archives de France, Section Outremer, Bureau de l'Etat Civil, 27 rue Oudinot 75007 Paris (Tél. : 16 1 47 83 04 54)

*L'extrait de mariage

L'extrait de mariage ou la copie de l'acte de mariage sont délivrés dans les mêmes conditions que l'extrait de naissance: à la mairie où a eu lieu le mariage, ou au Greffe du Tribunal dont dépend ce lieu de mariage.

*L'extrait de décès

L'extrait de décès ne peut être délivré que par la mairie de la commune où a eu lieu le décès, celle où habitait le défunt, ou bien le Greffe du Tribunal dont dépendent l'une ou l'autre de ces deux mairies.

Contrairement aux actes de naissance et de mariage, les copies intégrales des actes de décès peuvent être délivrés à toute personne.

*Recherches généalogiques

Lorsque vous faites des recherches généalogiques, sachez que vous pouvez demander à consulter les registres d'état civil de plus de 100ans. Vous n'avez pas accès aux plus récents et vous devez alors demander un extrait de l'acte; Dans ce cas, précisez la date de l'acte, les mairies n'ayant pas à effectuer les recherches pour vous, et rappelez-vous que vous ne pouvez obtenir de copie intégrale de l'acte que dans les conditions énoncées plus haut.

Enfin, sachez aussi que les lieu et date de naissance des parents ne sont indiqués dans les actes de naissance que depuis 1923; auparavant seul l'âge était indiqué.

-Pour ceux qui pourraient rechercher un ami, un parent perdu de vue, un moyen peut vous permettre de renouer avec lui : il est en effet possible d'effectuer une recherche (longue mais souvent efficace) avec l'annuaire électronique auquel peut avoir accès tout abonné au téléphone possédant un minitel (coût 0,77 F toutes les 2minutes)